

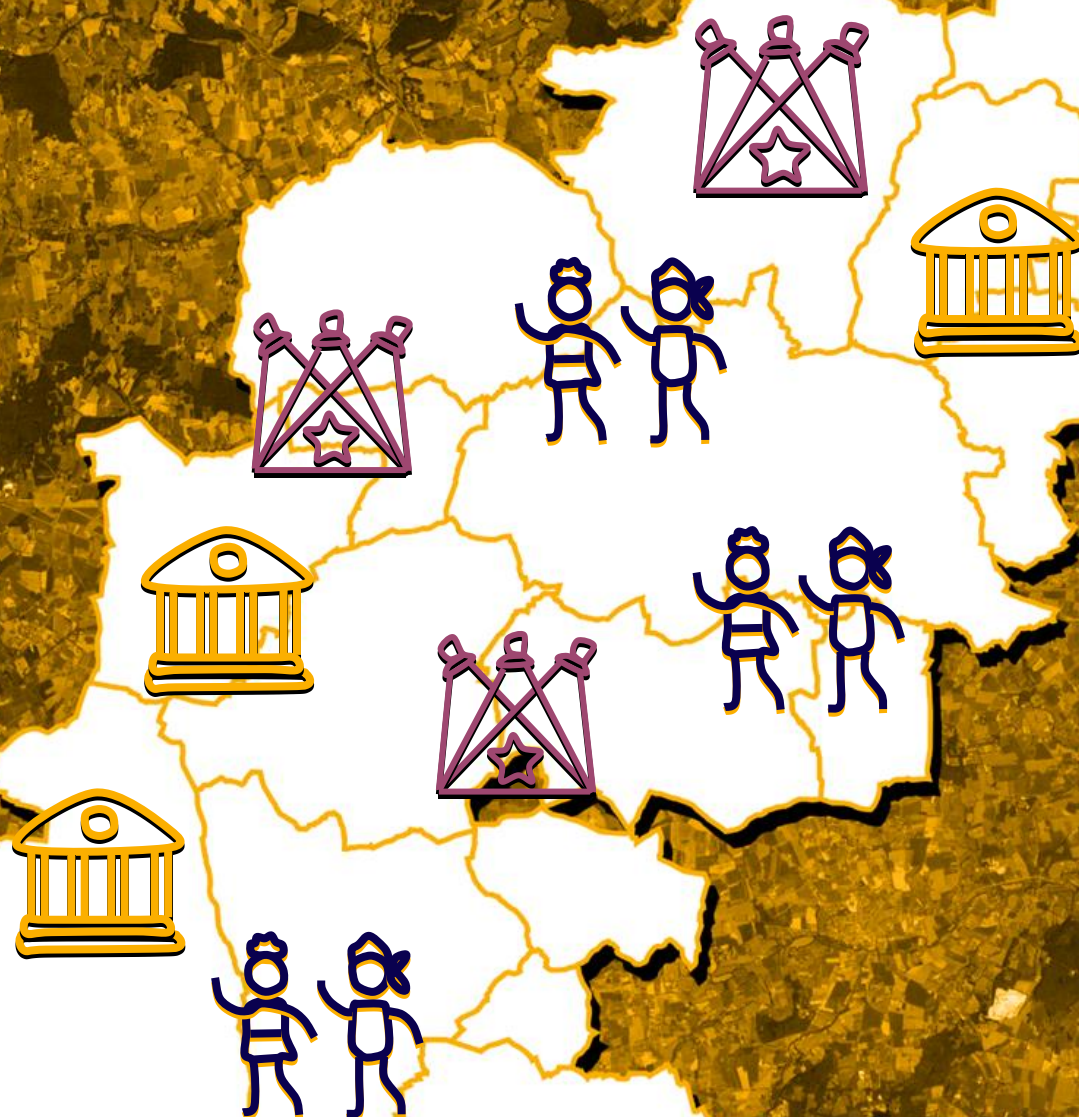
CONSTRUCTION D'UNE POLITIQUE CULTURELLE

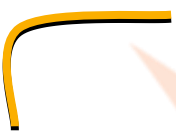
DOCUMENT D'ÉTAPE

septembre 2023 – juillet 2024

Communauté de communes Saint-Méen Montauban

Service culture





PRÉAMBULE

P.04

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

P.06

CALENDRIER PROJET

P.09

CONCERTEZ AVEC LES PARTIES PRENANTES

P.09

ÉTAT DES LIEUX CULTUREL

P.14

SYNTHÈSE DE L'EN-QUÊTE DE CULTURE

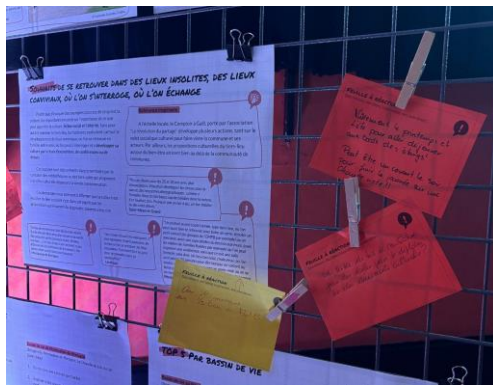
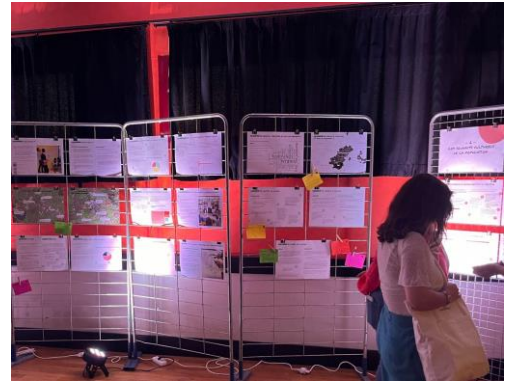
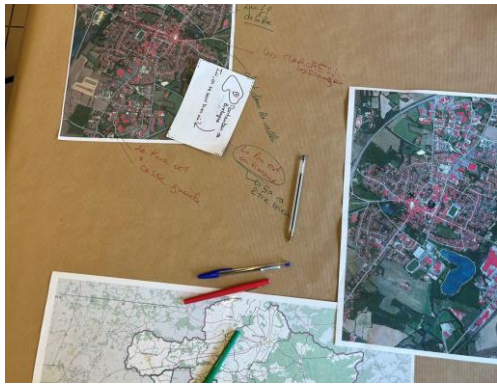
P.18

PRÉ-STRATÉGIE CULTURELLE



P.24





PRÉAMBULE

Le 1^{er} juin 2023, à l'issue d'un temps de travail en Conférence des Maires, la communauté de communes engage une démarche de réflexion sur son projet culturel.

Ce document est une synthèse du travail mené de septembre 2023 à décembre 2024 dans le cadre de la mission Politique Culturelle portée par le Service culture. Il permet d'établir le socle commun bâti à partir d'une enquête, un état des lieux et de séances de travail avec les élus du territoire.

PANORAMA D'UNE POLITIQUE CULTURELLE

La culture est définie par l'Unesco :

«La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances». (Unesco, Mexico, 1982)

Selon la définition des droits culturels, "la culture regroupe les arts, les connaissances, les sciences, les langues, l'information, les opinions, les coutumes. Les droits culturels permettent de voir et comprendre le monde tout en pouvant agir sur lui (*Fédération des centres culturels, 2021*)".

La culture est un droit au sens de l'article 27 de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme : "Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent."

En termes juridiques :

La loi NOTRe du 7 août 2015 inscrit dans son article 103 "La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005."





La Déclaration de Fribourg décline 8 droits culturels :

Choisir et voir respecter son identité culturelle dans la diversité de ses modes d'expression (notamment en lien avec les libertés de pensée, de conscience, de religion, d'opinion, d'expression).

Connaître et voir respecter sa propre culture, ainsi que d'autres cultures.

Accéder aux patrimoines culturels par l'éducation et l'information.

Se référer, ou non, à une ou plusieurs communautés culturelles.

Accéder et participer librement à la vie culturelle à travers les activités de son choix; ce droit comprend notamment la liberté d'exercer ses propres pratiques culturelles et de poursuivre un mode de vie associé à la valorisation de ses ressources culturelles, notamment dans le domaine de l'utilisation, de la production et de la diffusion de biens et de services.

S'éduquer et se former, éduquer et former dans le respect des identités culturelles.

Participer à une information adéquate (s'informer et informer).

Participer selon des procédures démocratiques à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des décisions qui le concernent; participer au développement des coopérations culturelles.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, SON TERRITOIRE ET SES CHIFFRES

La Communauté de communes Saint-Méen Montauban est née le 1er janvier 2014, suite à la fusion des communautés de communes du Pays de Saint-Méen-le-Grand et du Pays de Montauban-de-Bretagne et de l'intégration des communes de Saint-Pern et Irodouër.

Située au carrefour d'axes routiers majeurs (RN12 et RN 164), l'intercommunalité Saint-Méen Montauban est un territoire reconnu pour son côté verdoyant :

- Aux portes de la forêt de Brocéliande,
- Bocage breton,
- Un patrimoine de qualité (châteaux, manoirs, lavoirs, croix, chapelles...),
- Des sites naturels remarquables (étangs, rivières, alignements mégalithiques...).

En raison de sa position, à la jonction d'autres départements bretons, comme les Côtes-d'Armor (22) et le Morbihan (56), l'EPCI est considéré comme un carrefour entre des pôles d'appuis urbains tels que Rennes, Saint-Brieuc ou Dinan.

Ce contexte géographique influe dans les pratiques quotidiennes d'habitats, d'emplois, de loisirs et sur les expériences culturelles des habitants.

<- [RN12] DIR SAINT-BRIEUC

SAINT-MÉEN-LE-GRAND

BROCÉLIANDE



17

communes à
l'ouest de l'Ille-
et-Vilaine



27 000

habitants
(selon l'INSEE, 2024)



26

Manifestations
récurrentes
principalement l'été et
en automne, autour du
spectacle vivant



97

Acteurs culturels,
dont

14

Médiathèques

1

École de musique

3

Musées

MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

[RN 12] DIR. RENNES -

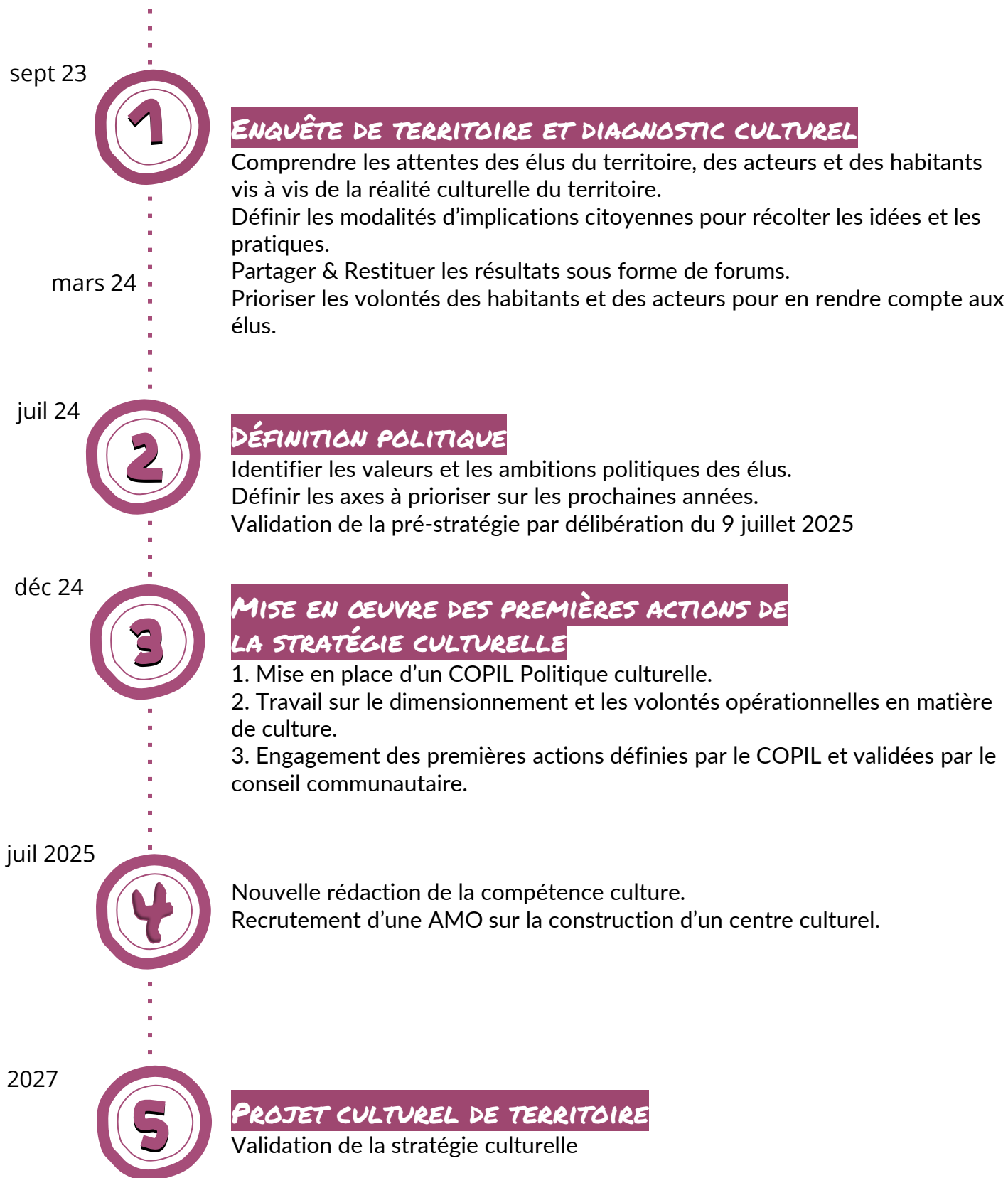
MONTFORT

RENNES

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, SES COMMUNES



CALENDRIER PROJET



CONCERTER AVEC LES PARTIES PRENANTES

CO-CONSTRUIRE AVEC LES ÉLUS

EMBARQUEMENT DES ÉLUS - OCTOBRE 2023

Rencontres avec les maires du territoire, accompagné.e.s par le 1er adjoint, ou l'adjoint.e à la culture ou à la communication.



17
communes

34
élus rencontrés



ENQUÊTE DE TERRITOIRE - RESTITUTION - MARS 2024

Réunion de partage avec l'ensemble des élus du territoire et démarrage de la phase de définition de la politique culturelle



2
restitutions

36
élus
présents



DÉFINITION POLITIQUE - AVRIL - JUILLET 2024

Ateliers de travail pour définir la politique à partir du socle commun bâti par l'enquête et le diagnostic.



3 groupes de travail thématiques :

- Groupe 1 : Envie de spectacles et d'infrastructures
- Groupe 2 : Manque de communication
- Groupe 3 : Présence d'actions et d'acteurs culturels à valoriser

5

ateliers
participatifs

1

sortie terrain à
Questembert
Communauté

43
élus
présents



CONCERTER AVEC LES PARTIES PRENANTES

CO-CONSTRUIRE AVEC LES ACTEURS CULTURELS

RENCONTRE AVEC LES ACTEURS CULTURELS - OCTOBRE À MARS 2024

Les acteurs rencontrés ont été sélectionnés en fonction :

- des propositions des élus reçues lors des entretiens exploratoires ;
- des retours de la population lors des temps d'enquête ;
- des recherches sur les acteurs culturels structurés dans le territoire.



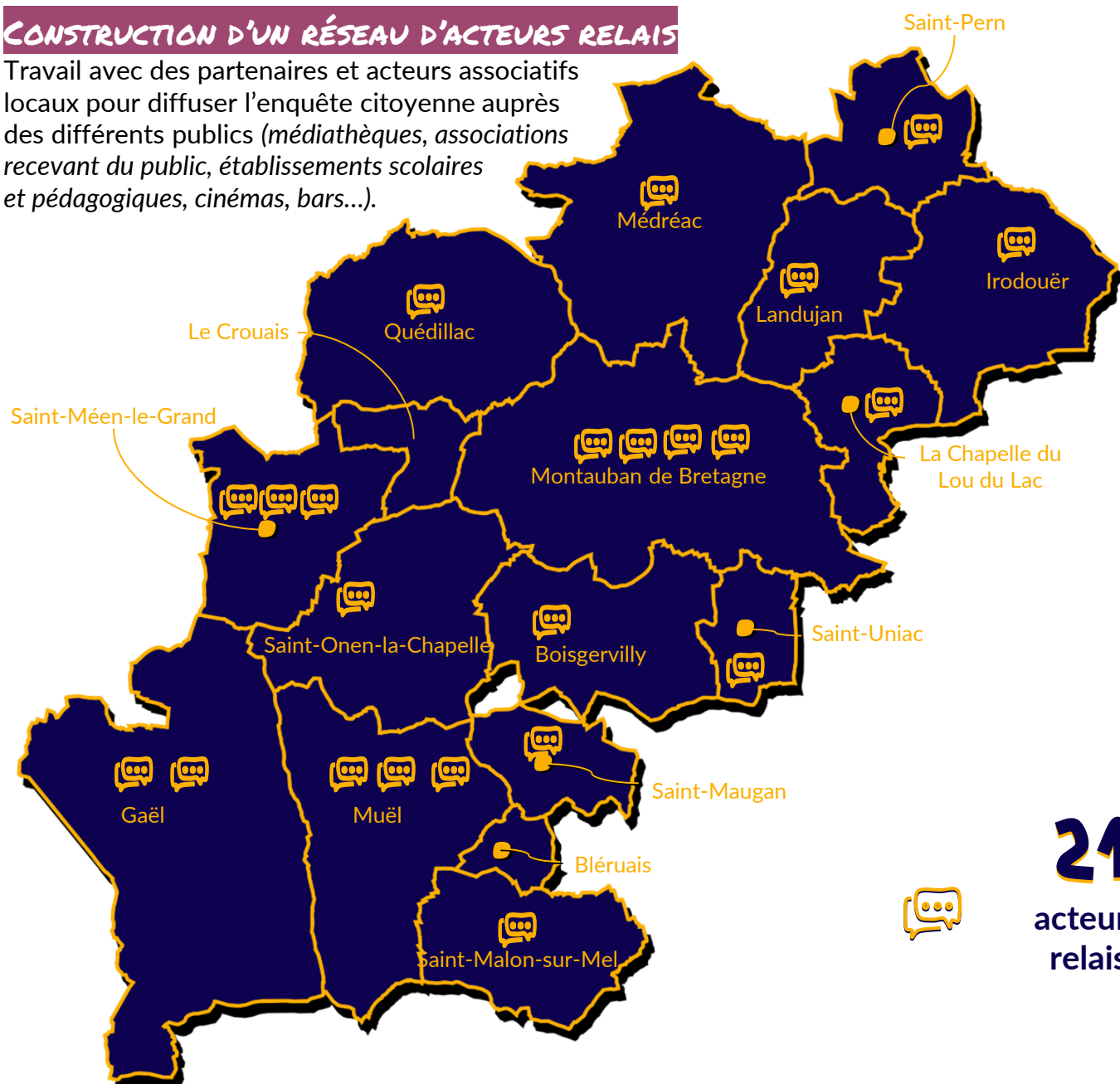
20
associations
rencontrées



86
acteurs
rencontrés

CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'ACTEURS RELAIS

Travail avec des partenaires et acteurs associatifs locaux pour diffuser l'enquête citoyenne auprès des différents publics (médiathèques, associations recevant du public, établissements scolaires et pédagogiques, cinémas, bars...).



21
acteurs
relais

CONCERTER AVEC LES PARTIES PRENANTES

CO-CONSTRUIRE AVEC LES HABITANTS

DES OUTILS

Pour récolter les pratiques culturelles et les envies culturelles de la population.



23

Boîtes à Réactions (questionnaire papier)



600

Questionnaires remplis



150

Micros-trottoirs



14

Permanences sur des événements



2

Permanences en bibliothèques



4

Ateliers avec les écoles (collèges et lycées)



2

Permanences en maison des jeunes



1

Atelier à la Résidence Hélène

CONCERTER AVEC LES PARTIES PRENANTES

CO-CONSTRUIRE AVEC LES HABITANTS

LES RETOURS

750

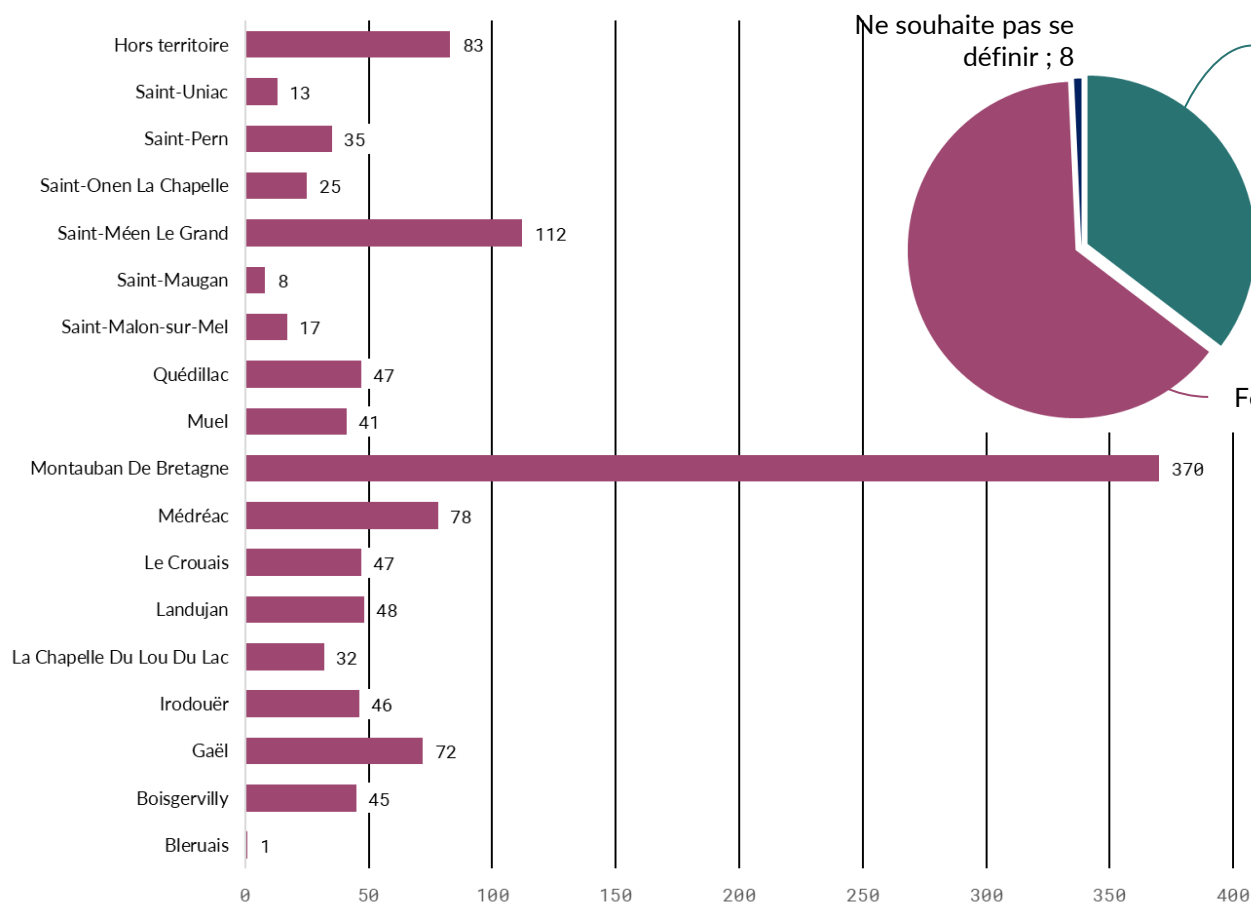
questionnaires
remplis par familles (ou groupes)



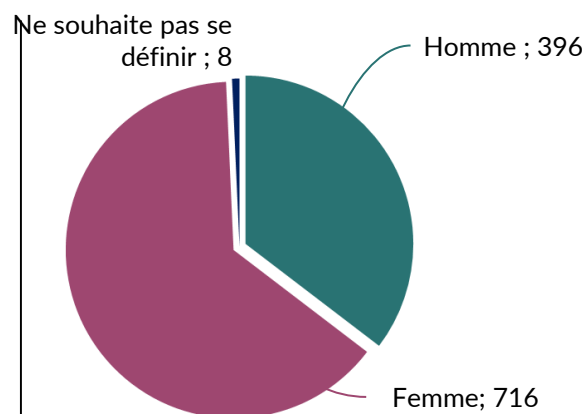
1200

répondants au
total

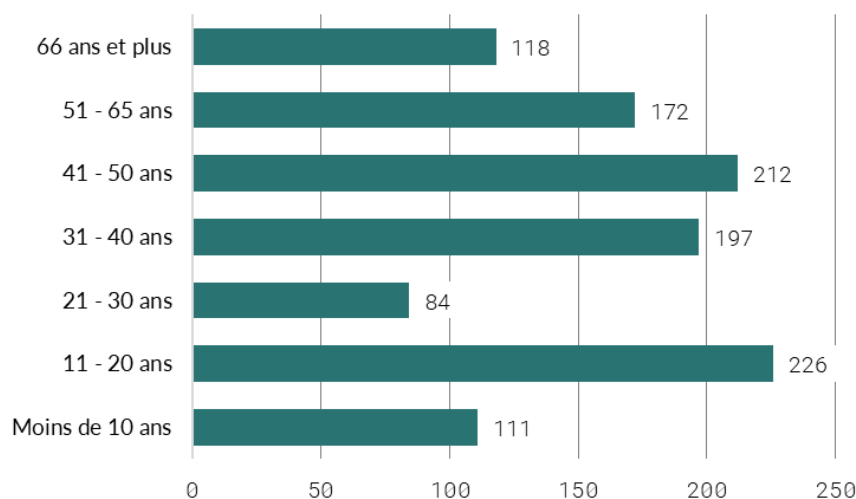
Répartition des participants par commune



Répartition par genre



Répartition par âge



ÉTAT DES LIEUX CULTUREL

LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

2 cinémas :

- Le cinéma Le Celtic, à Saint-Méen-le-Grand, en gestion associative
- Le Ciné Montal, à Montauban-de-Bretagne, en gestion associative.

1 école de musique

L'école de musique du Pays de Brocéliande, basée à Montauban-de-Bretagne et à Montfort-sur-Meu
90 représentations gratuites au public par an.

1 réseau de lecture publique : BIM !

- 14 médiathèques et bibliothèques mises en réseau
- 1 portail et une carte commune.
- 1 navette documentaire hebdomadaire.
- 100 000 documents disponibles.



Cinémas



École de musique



Médiathèques / bibliothèques



Musées



Studio d'enregistrement



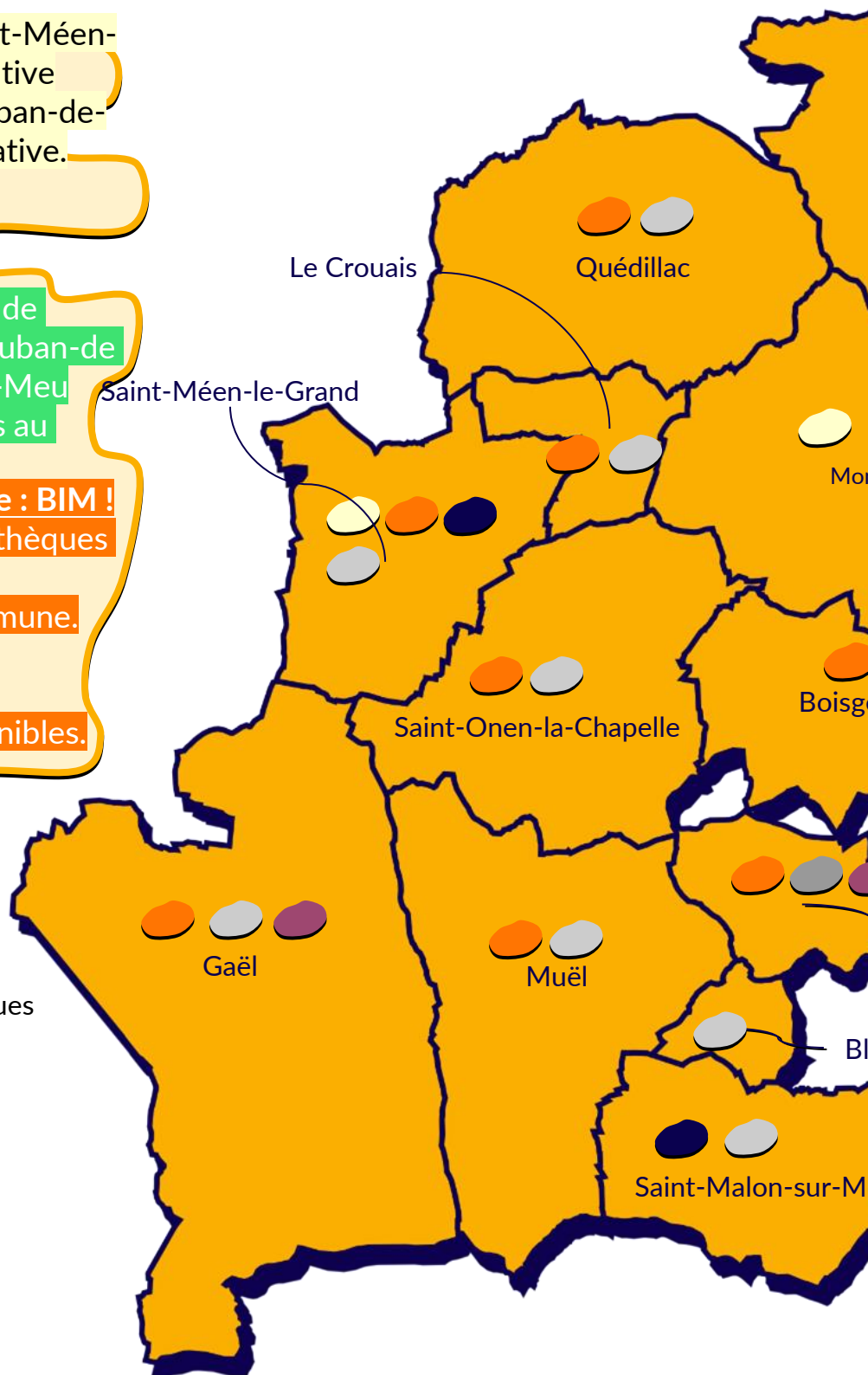
Salles des fêtes

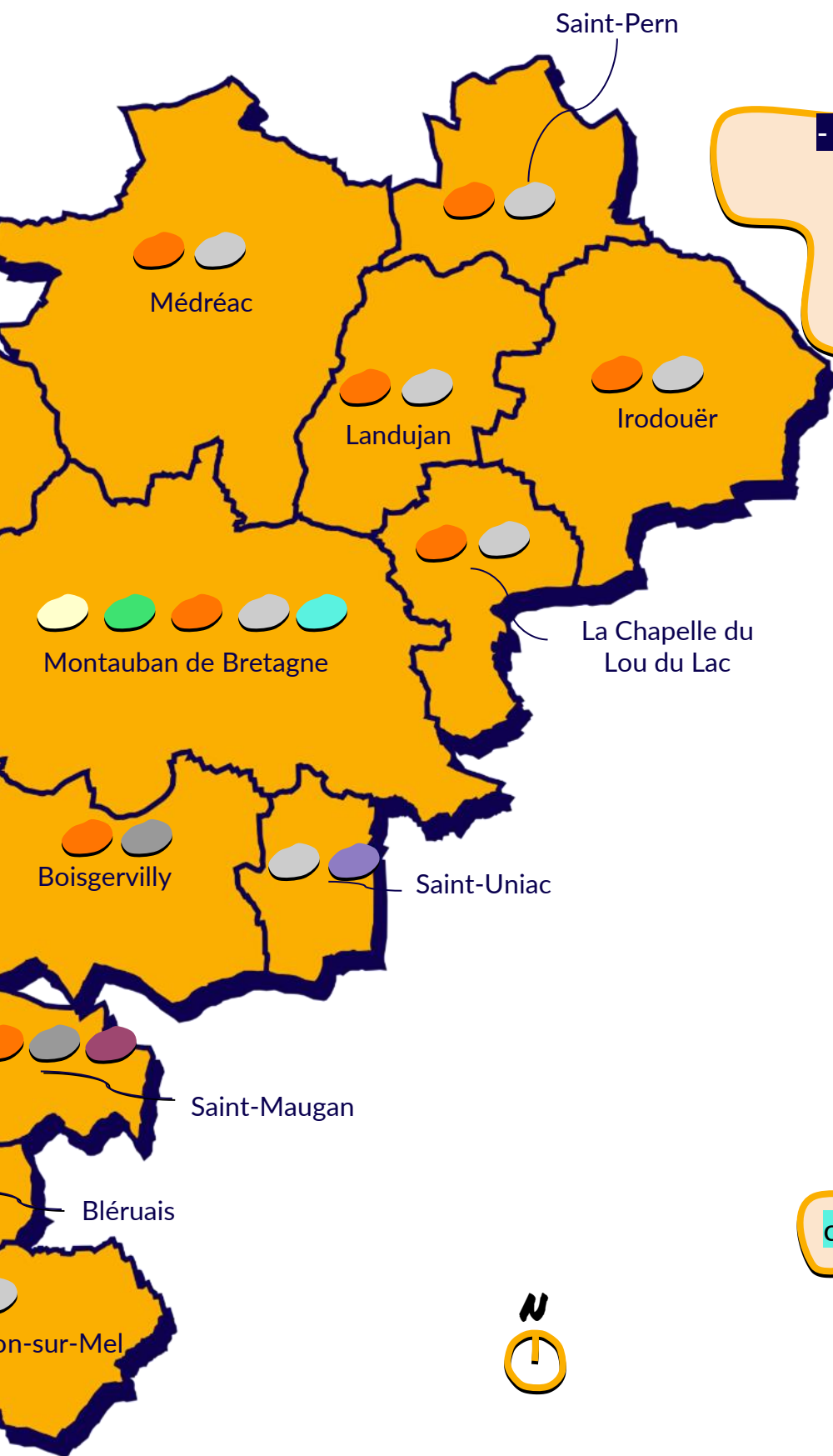


Lieux d'exposition



Tiers-lieux





3 musées

**gérés par le syndicat
d'office de tourisme**

- Musée Louison Bobet à Saint-Méen-le-Grand.

- Musée de la forge à Saint-Malon-sur-Mel, ouvert l'été.

- Gare Vélo-Rail à Médréac

1 studio d'enregistrement

Studio Faune, à Saint-Uniac.

17 salles des fêtes

Une dans chaque commune du territoire.

Lieux d'exposition

L'inventaire à l'hôtel communautaire, la Ville Cotterel, à Montauban-de-Bretagne.

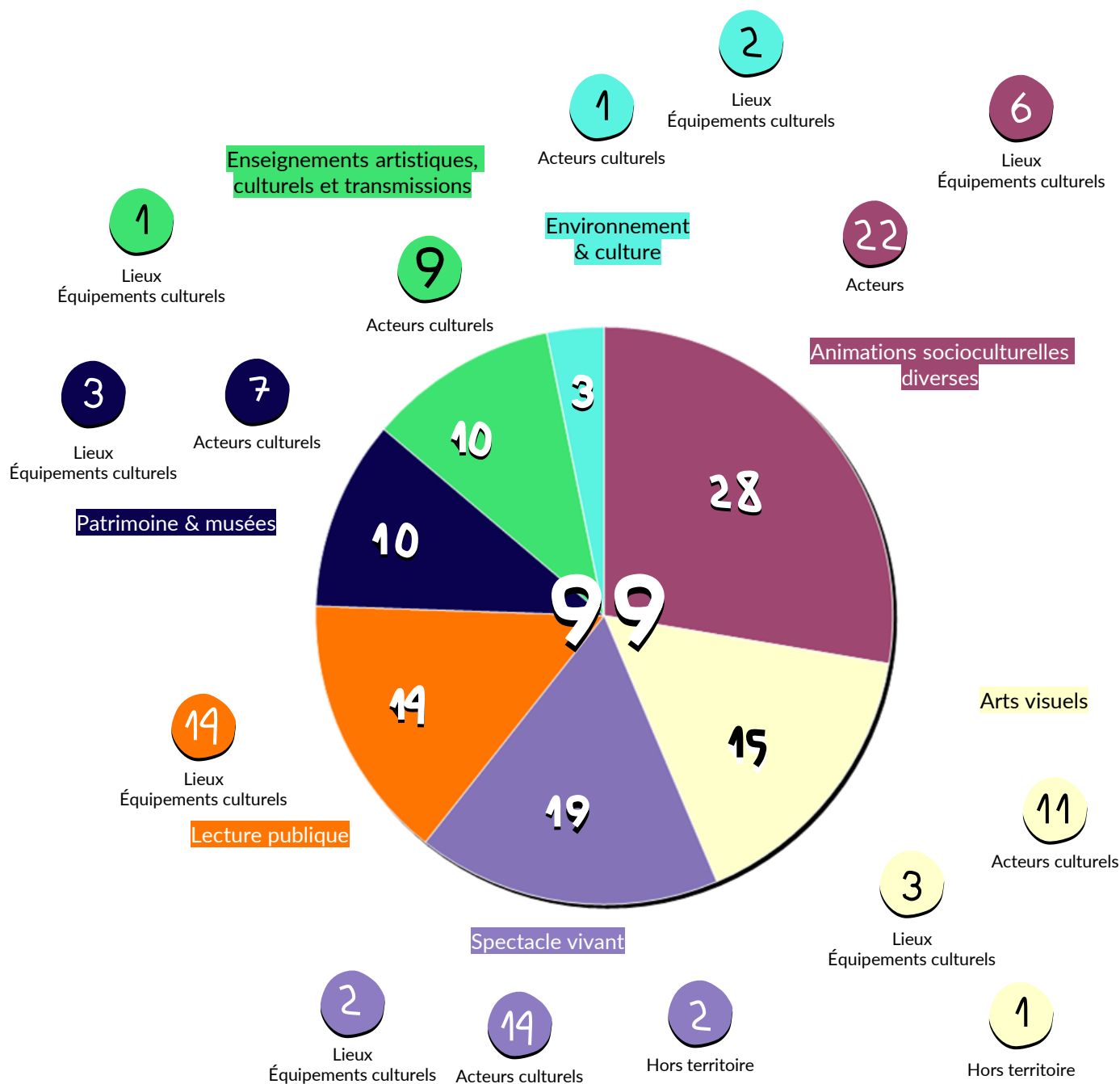
Des expositions itinérantes.

2 tiers-lieux structurés ou en cours de structuration

Le comptoir, porté par la Révolution du partage à Gaël
La Malgan'eizh à Saint-Maugan

ÉTAT DES LIEUX CULTUREL

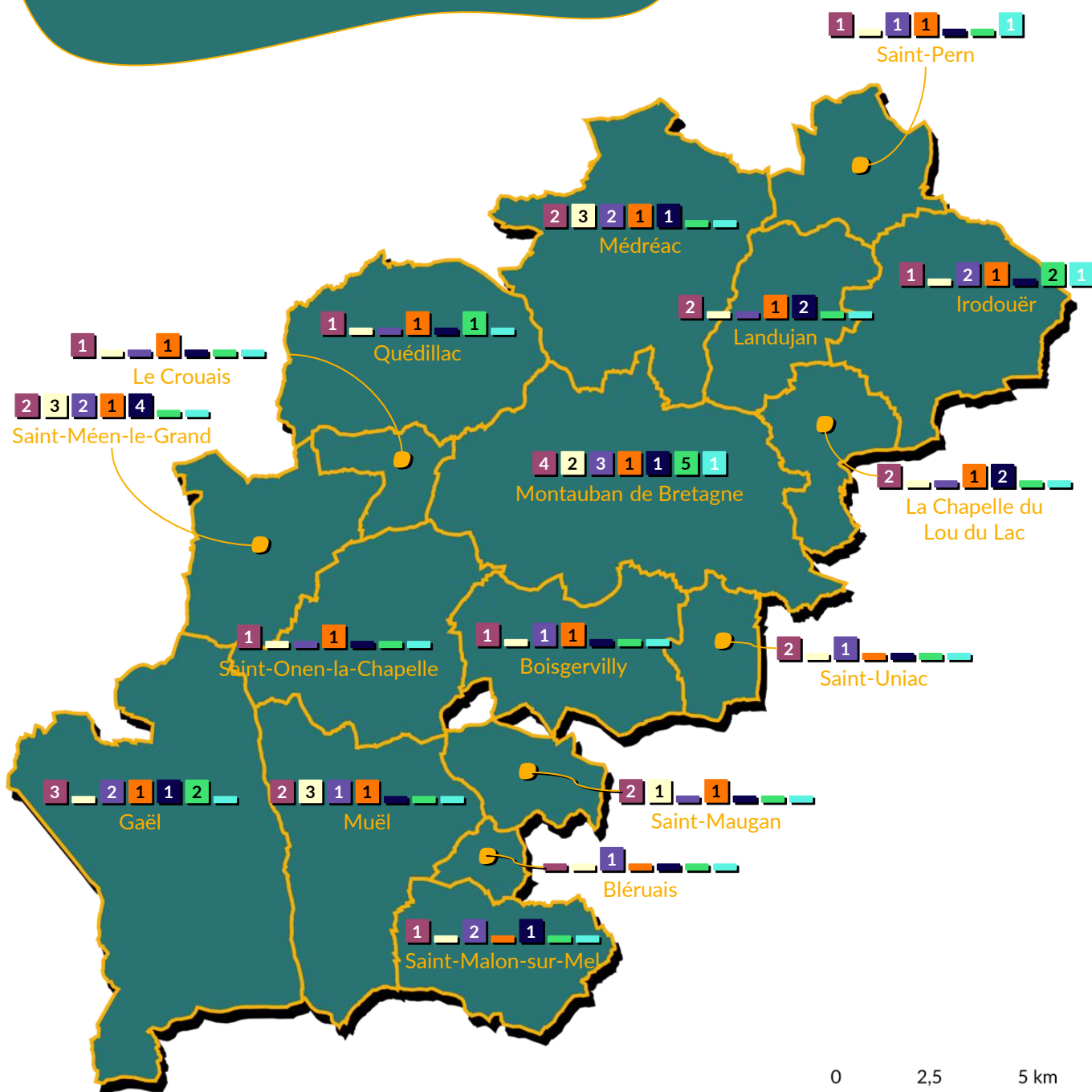
LES ACTEURS CULTURELS DU TERRITOIRE



Répartition thématique

- Animations socioculturelles diverses
- Arts visuels
- Spectacle vivant
- Lecture publique
- Patrimoine & musées
- Enseignements artistiques, culturels et transmissions
- Environnement & culture

1 2
Hors territoire



0 2,5 5 km

Portrait du territoire

Les qualités du territoire

- ## Les qualités du territoire



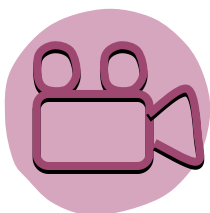
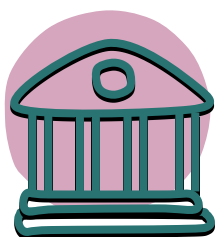
Les manques du territoire

- ## Les manques du territoire



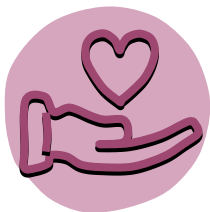
LES LIEUX CULTURELS FAVORIS DU TERRITOIRE

Retour des habitants sur les principaux lieux culturels qu'ils fréquentent



L'ÉTAT DE LA VIE ASSOCIATIVE

Les associations sont des acteurs majeurs en matière d'actions et d'animations socio-culturelles. Néanmoins, celles-ci relèvent certaines difficultés :



Le manque de bénévoles et la difficulté dans leur renouvellement.



Le manque d'infrastructures pour les représentations culturelles associatives d'envergure.

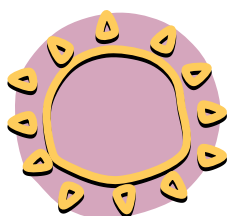


Des difficultés à trouver une stabilité économique pour certains collectifs ou artistes locaux.

LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS

Si l'on considère les événements saisonniers et les animations socioculturelles, le territoire dénombre environ 25 festivités sur une année type.

On retrouve deux saisons marquées par des événements :



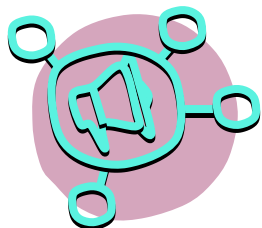
L'été : Les vendredis du rail, les Apéro'zik, la fête de la moisson, la fête des vieux métiers, la fête de la musique, Bruit dans la Vallée ou Au Fil de la Rue...



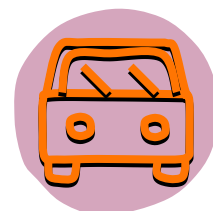
L'automne : Mômes d'Automne, le Grand Soufflet, le mois du documentaire...

LES PRINCIPAUX FREINS DE L'ACCÈS À LA CULTURE

Les habitants (le terme regroupe les habitants, les usagers, les élus et acteurs culturels du territoire) identifient plusieurs freins pour l'accès à la culture :



La communication : ne pas trouver les informations

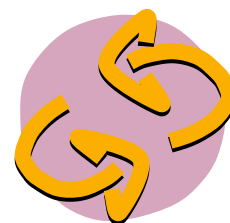


La mobilité : en raison de la faible offre de transport en commun. Ce sujet impacte particulièrement les populations non-automobilistes.

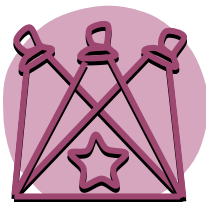


Le coût de la culture : pour certains habitants, cette dépense est difficile à faire rentrer dans leur budget quotidien.

Il est où le public ? Malgré plusieurs événements portés par des Associations et municipalités relèvent que le public ne répond pas forcément présent à l'organisation d'événements. Différentes raisons possibles: plusieurs événements le même jour, problèmes de communication... Les porteurs de projet à se sentent découragés pour continuer l'organisation de festivités culturelle..



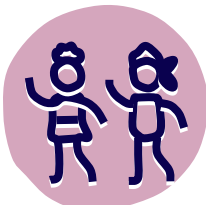
LES 6 PRINCIPAUX SOUHAITS DES HABITANTS



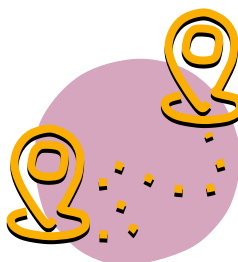
1. Assister à des spectacles professionnels dans un équipement adapté.



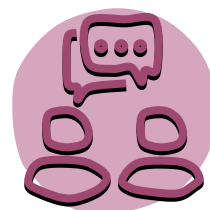
2. Valoriser le local et accéder aux informations des propositions culturelles.



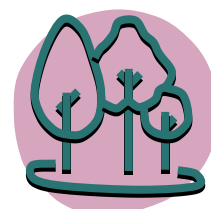
3. Faire bouger les jeunes et toutes les générations ensemble.



4. Se retrouver dans des lieux multiples, des lieux de rencontre.



5. Accéder à la culture dans tout le territoire.



6. Découvrir notre territoire et ses paysages par la culture.

TABLEAU SYNTHÈSE

FORCES, OPPORTUNITÉS, FAIBLESSES, MENACES

FORCES

14 médiathèques qui permettent de mailler le territoire.

2 cinémas associatifs.

Des associations culturelles et socio-culturelles très appréciées .

L'École de musique du Pays de Brocéliande qui renforce l'éducation artistique des jeunes tout en proposant plus de 90 animations au public sur une année.

Festivals et événements sur l'été et en automne, identifiés par les habitants.

OPPORTUNITÉS

Identité culturelle aux potentiels divers (Brocéliande, le vélo, la ruralité).

Des espaces vacants à investir par des associations artistiques.

Des propositions festivalières à venir renforcer.

Les élus se saisissent de manière collégiale du sujet culture.

TABLEAU SYNTHÈSE

FORCES, OPPORTUNITÉS, FAIBLESSES, MENACES

FAIBLESSES

Équipements (salle des fêtes) qui ne répondent pas ou plus aux besoins culturels du territoire.

Problématiques de communication, malgré des initiatives locales.

Les commerces dans les petites communes peuvent fermer, ce qui nuit à l'animation des centres bourgs.

Dépendance à l'automobile contraignant l'accès à la culture pour tous.

MENACES

Disparité de l'implantation des acteurs culturels sur le territoire.

Renouvellement des bénévoles difficile.

Des habitudes culturelles à l'extérieur du territoire ancrées qui pourraient venir contraindre une nouvelle offre culturelle locale.

LA DÉMARCHE POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE

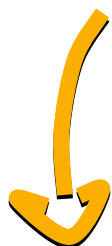
Fort du diagnostic culturel et des échanges avec les acteurs du territoire, les élus engagent une démarche de définition de la politique culturelle intercommunale. Cette dernière a amené les élus à délibérer en conseil communautaire, en juillet 2024, sur la pré-stratégie culturelle du territoire.

Etapes de la démarche entre mars et juillet 2024 :

MARS 2024

6 souhaits
formulés par les habitants.

1. Souhaits d'assister à des spectacles professionnels
2. Souhaits de valoriser le local
3. Souhaits de faire bouger les jeunes et toutes les générations ensemble
4. Souhaits de se retrouver dans des lieux insolites, des lieux conviviaux, où l'on échange
5. Souhaits d'infuser dans tout le territoire
6. Souhaits de parcourir, jouer à l'extérieur



AVRIL - JUIN 2024

3 constats partagés
Travaillés lors d'ateliers thématiques avec les élus pour définir des valeurs et ambitions en matière de culture.

1. L'envie de spectacles et d'infrastructures
2. Le besoin de communication et d'informations
3. La prévalence d'une diversité d'actions et d'acteurs culturels



JUIN - JUILLET 2024

Des scénarios contrastés.

*4 propositions qui sont
avenirs opérationnels
possibles émanants des
volontés et ambitions
politiques des élus.*

Scénario 1 : Créer une centralité culturelle et une programmation professionnelle

Scénario 2 : Valoriser les actions culturelles et le pouvoir d'agir des acteurs et habitants

Scénario 3 : Rénover l'existant et développer la culture dans le territoire

Scénario 4 : La culture aux jeunes ! Vers une culture de l'éducation populaire



JUILLET 2024

Choix des élus

*Un panachage des scénarios
pour élaborer d'une pré-
stratégie réaliste.*

Scénario panaché à partir du scénario 1, scénario 2 et scénario 4.

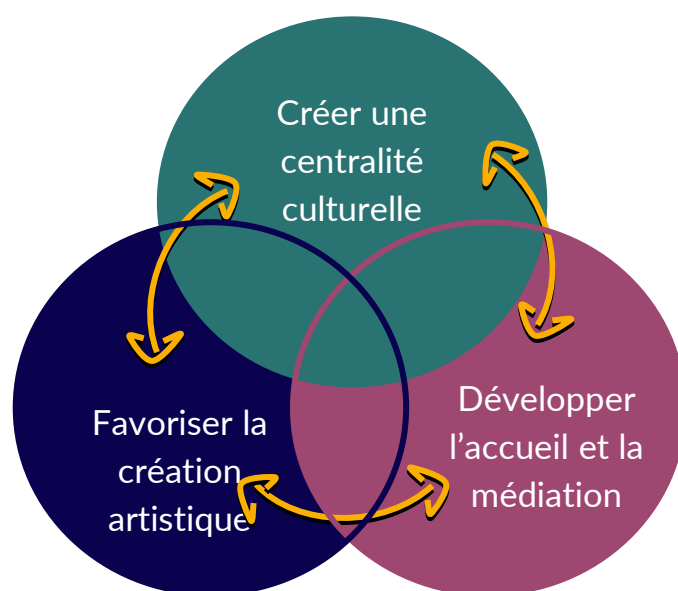
Délibération de la stratégie sous trois axes:

- Axe 1 Créer une centralité culturelle
- Axe 2 Développer l'accueil et la médiation
- Axe 3 Favoriser la création artistique

Ces trois axes sont pensés en réciprocités.

LA PRÉ-STRATÉGIE CULTURELLE ADOPTÉE

Par délibération du 9 juillet 2024, les élus ont décidé de « porter une politique culturelle ambitieuse en propre, structurée, identifiée par l'ensemble des habitants, partenaires et acteurs locaux et qui rayonne et infuse sur l'ensemble du territoire » à travers 3 axes



AXE 1 : CRÉER UNE CENTRALITÉ CULTURELLE

Pour :

- Infuser /rebondir/ incuber sur le territoire.
- Aider, porter, mener à la diffusion et à la programmation.
- Favoriser les interactions équipement-territoire et territoire-équipement.

En intégrant :

- Les actions culturelles déjà existantes.
- Les acteurs culturels, les associations, les habitants, les partenaires, les communes.
- Les lieux locaux à destination culturelle dans une logique de complémentarité de l'offre.

Permettant :

- Le développement d'un lieu aux différentes pratiques.
- La mise en place d'une programmation.
- La mutualisation technique et des ressources humaines (régisseur pouvant agir sur l'ensemble du territoire).



La création d'un centre culturel pluridisciplinaire.

AXE 2 : DÉVELOPPER L'ACCUEIL ET LA MÉDIATION

Pour :

- Accompagner la jeunesse comme cible et vecteur.
- Coordonner la lecture publique.
- Développer de la médiation.
- Promouvoir la notion d'équité.
- Encourager les rencontres intergénérationnelles.

En intégrant :

- Le réseau des médiathèques.
- Les publics.
- Les acteurs du territoire.
- Les dispositifs de communication déjà existants.

Permettant :

- Le développement culturel
- De laisser la place aux jeunes de construire des propositions, de participer, d'être acteurs des propositions et parcours culturels.
- D'éduquer, de nourrir et d'élever chacun
- L'appropriation culturelle.



Initier ou renforcer des actions culturelles portées par la communauté de communes
Accueillir, renforcer ou coordonner des dispositifs d'Education Artistique et Culturelle.

AXE 3 : FAVORISER LA CRÉATION ARTISTIQUE

Pour:

- Accompagner la création professionnelle et amateur.
- Renforcer les liens avec les partenaires.
- Développer la culture dans les espaces communs, dans l'espace public.
- Infuser le territoire.

En intégrant :

- Les aides aux associations déjà existantes.
- Des formes d'accompagnement pour faciliter les actions culturelles.
- Le service culturel.

Permettant :

- Le soutien à la dynamique locale en technique.
- Des interactions et mutualisations entre les services, les partenaires et les acteurs.
- D'articuler le soutien en subventions aux projets.
- De positionner l'institution comme facilitatrice de la vie culturelle.



La structuration de critères d'analyse pour l'étude des demandes de subventions
Le soutien en ingénierie des acteurs dans une démarche partenariale



Communauté de communes Saint-Méen Montauban

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de Saint-Malo – CS 26042
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE
Tél : 02 99 06 54 92

La communauté de communes souhaite remercier toutes les personnes qui ont pris le temps de participer à cette démarche



Pour tout renseignement sur le projet vous pouvez contacter Fanny NOEL au service Culture